



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 15 Février 2024, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

M. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, BOUCHET Joël, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Mme RADURIAU Linda représentée par M. GIMENO Michel

ÉTAIT ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur ALZIEU Marc est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire soumet une modification de l'ordre du jour et souhaite rajouter le thème de l'Office National des Forêts.

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire prend la parole suite à une demande reçue par mail d'un administré. Il est rappelé que le Maire est le seul décisionnaire de l'ordre du jour, la demande ne sera pas traitée lors du Conseil Municipal, une réponse sera apportée par mail.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Le compte rendu du 27 Novembre 2023 est voté et approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

Approuvé à l'unanimité

2. CONVENTION AVEC LA SOCIETE CAMPA

La société CAMPA spécialisée dans l'entretien des cloches va venir effectuer une prestation sur les cloches des églises de CARLENCAS et de LEVAS.

Cette prestation est soumise à la signature d'une convention qui nous garantira l'expertise d'une société habilitée à gérer cet entretien particulier. Leurs équipes seront ainsi à même de se déplacer pour les travaux de plus ou moins grandes envergures.

Approuvé à l'unanimité

3. INSCRIPTIONS DE CREDITS – BUDGET ANNEXE

Afin de faire face aux différents travaux nécessaires à la réfection de la station de pompage alors que les budgets n'ont pas encore été créés, avec l'accord de la Trésorerie Ouest Hérault, Madame le Maire s'engage à inscrire la somme de 30 000€ au budget annexe primitif.

Ces crédits seront inscrits à l'article 2156.

Approuvé à l'unanimité

4. FONDS DE CONCOURS – COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Commune sollicite l'utilisation du fond de concours de la Communauté de Communes pour plusieurs projets à venir :

- Renouvellement du parc informatique municipal (PC fixe et divers outils de sécurité informatique) : 2712€uros HT

Approuvé à l'unanimité

- Agrandissement du local technique (extension au bâti déjà existant) : 4480€uros HT

Approuvé à l'unanimité

- Futures infrastructures du cimetière (ossuaire et columbarium) : 5875€uros HT

Approuvé à l'unanimité

- Restauration des cloches (entretien et réparations des systèmes, mise en valeur) :
 - CARLENCAS : 1834€uros HT
 - LEVAS : 1825€uros HT

Approuvé à l'unanimité

Le fonds de concours sera sollicité à hauteur de 50% de ces dépenses, par des délibérations différentes. Les crédits restants sur le fond alloué à la Commune pourront être utilisés jusqu'à la fin du mandat actuel.

5. EAU & ASSAINISSEMENT

Les travaux importants auxquels la Commune fait face depuis la fin Décembre vont avoir un impact non négligeable sur les finances du budget annexe 2024.

Des actions ont déjà eu lieu et d'autres seront à venir.

Pour rappel, la station de pompage est restée hors service du 23 Décembre 2023 à la première quinzaine de Février 2024. Durant ce laps de temps, les camions sanitaires du Département ont pris le relais afin d'assurer la bonne distribution de l'eau potable au village.

Face à l'ampleur des travaux, et afin de maintenir la bonne stabilité des comptes, les tarifs de l'eau pour 2025 seront révisés par la Commission en charge de l'eau et de l'assainissement. Ces montants seront divulgués lors d'un prochain conseil.

La Trésorerie Ouest Hérault nous a communiqué les données relatives aux factures d'eau impayées depuis 2013. Ces sommes concernent des personnes décédées depuis ou ayant déménagé à l'étranger.

De fait, ces sommes devront être admises en non-valeur et être imputées sur le budget annexe 2024. La Commune devra ainsi régulariser les 2278.30€. Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65.

Approuvé à l'unanimité

6. PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat du secrétaire de mairie, recruté suite à l'absence prolongée pour maladie du titulaire du poste, arrivant à son terme au 1^{er} Avril, le Conseil va faire une proposition de renouvellement de contrat, le poste de secrétaire de mairie ayant besoin de personnel à jour des dernières normes législatives.

Approuvé à l'unanimité

7. OFFICE NATIONAL DES FORETS

Suite à l'achat du bois de MOUGNO par la Commune, le Conseil Départemental a versé une subvention de 24.000€uros, en attendant la fin de la procédure pour la subvention des Fonds Vert, appuyée par les futurs travaux qui seront entrepris par l'ONF. Ces travaux feront l'objet d'un contrat de gestion accompagné d'une délibération.

Cet espace sera également réaménagé afin d'ouvrir des sentiers de randonnée.

Approuvé à l'unanimité

8. DIVERS

L'attestation MSA reste obligatoire pour tout exploitant agricole afin de bénéficier des tarifs liés à leur activité. Nous vous invitons à nous faire parvenir cette attestation afin de l'intégrer aux dossiers de facturation pour l'année en cours.

L'aire de compostage, obligatoire depuis le début de l'année 2024, va être mise en place sur la commune avec l'appui de la Communauté de Communes Grand Orb via une convention. Cet espace sera situé Chemin des Causses, le long du mur du cimetière. Cet emplacement permettra aux véhicules de stationner le temps de décharger les déchets verts sans impacter la circulation.

Un courrier vous sera adressé pour impliquer les habitants dans la bonne tenue de l'aire de compostage.

Il est rappelé que, par rendez-vous fixé préalablement, tous les documents relatifs à la Commune sont consultables sur place à la mairie (commune de petites tailles avec possibilités techniques limitées).

Les bulletins d'alertes municipaux sont toujours disponibles en mairie. Nous invitons celles et ceux qui n'auraient pas retournés leur bulletin à les déposer en mairie, à l'accueil aux jours d'ouverture ou en boîte aux lettres quand la mairie est fermée.

Les restrictions d'eau toujours en vigueur – toujours en niveau d'alerte (carte des services départementaux affichée en mairie).

Nous remercions par avance les administré.e.s de maintenir leur usage à un niveau raisonnable pour préserver la nappe phréatique très basse.

Mme le Maire annonce la levée de séance à 19h34.

Le Secrétaire de séance



Fait en Mairie le 27 Février 2024

Sylvie TOLUAFE, Maire

